

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

19

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **28 JUIN 2024**

Objet de la délibération :

**REALISATION D'UN
PRÊT PLS AUPRES DE
LA CDC POUR LE
FINANCEMENT DE LA
CONSTRUCTION EN
VEFA DE 6 USUFRUIT
LOCATIF SOCIAL EN
PLS« VILLA BLANCA »
LA LONDE - 532-01**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **22** (suite au décès soudain d'un
administrateur)

Présents : Thierry ALBERTINI, Catherine BASCHIERI, Michèle BUGEAU,
Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Thierry
DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Josée MASSI,
Serge PELLEGRIN, Jacques PEYROT, Valérie RIALLAND.

Christian BRIEL ayant donné pouvoir à J GHIO
Dalila CHOUIAH ayant donné pouvoir à L GUILLEUX
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Marc ESPONDA, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE
Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

Absents et excusés : Martine ARENAS, Delphine GROSSO, Dominique LAIN.

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération n° 13 du 25 Octobre 2022, vous avez autorisé la construction en VEFA de 6
ULS « Villa Blanca » à La Londe.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Var Habitat est invité à réaliser
auprès de la C.D.C. un contrat de prêt composé de 2 lignes de prêts pour un montant total de
505 219,56 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

PRÊTS PLS

Prêt	PLS	PLS COMPLEMENTAIRE
Montant	263 782 €	241 437,56 €
Durée du Prêt	15 ans	15 ans
Durée d'Amortissement	15 ans sans différé d'amortissement	15 ans sans différé d'amortissement
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Index	LIVRET A	LIVRET A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +1.11% <i>Révision du taux d'Intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +1.11% <i>Révision du taux d'Intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>
Typologie Gissler	1A	1A
Profil d'Amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)	Double Révisabilité (DR)
Taux de progressivité de l'échéance	de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>	de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>

La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%,
- de la Mairie de La Londe les Maures à hauteur de 50%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration entérine à la majorité, Mme Baschieri s'étant abstenue, la réalisation de prêts et accorde les autorisations sollicitées.

Le Président

Thierry ALBERTINI